



Votre Communauté de communes s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, à l'échelle de l'ensemble du territoire du Triangle Vert, soit sur ses 42 communes. Il remplacera les documents d'urbanisme existants (PLU et Cartes Communales) et permettra aux communes soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU) d'avoir un document en lien avec leur territoire.

- Cette lettre d'information vous permet de suivre l'évolution de ce projet et d'y contribuer –

Lettre d'information n°5 : P.L.U. intercommunal (PLUi) de la
Communauté de communes du Triangle Vert
**Journée de permanence supplémentaire dans le cadre de la
concertation à la salle polyvalente de Saulx**

Le contexte

La concertation pour le PLUi continue jusqu'à l'arrêt du PLUi qui interviendra avant l'été.
L'arrêt du PLUi est une étape importante dans la procédure de l'élaboration du document intercommunal. Il sera pris au conseil communautaire du 3 juillet prochain.
Il constitue également la fin de la concertation entre les habitants et les élus.

Cette concertation s'est déroulée depuis le début de la procédure avec notamment :

- **des registres dans toutes les mairies** pour inscrire les remarques ;
- la possibilité **d'écrire ou d'envoyer un mail** au président de la CCTV à l'adresse postale : **Communauté de communes du Triangle Vert, 27 Grande Rue, 70240 Saulx** ou par mail : plui@cctv70.fr ;
- des réunions publiques **en octobre 2024** (présentation du Diagnostic et du PADD) ;
- des réunions publiques **en avril 2025** (présentation du règlement et des OAP) ;
- 2 journées de permanence de concertation **en mai 2025**

Nous proposons, pour compléter vos possibilités d'apporter des demandes ou projets particuliers, une **nouvelle journée d'exposition du PLUi** et d'échanges entre les habitants et des élus de la CCTV en présence du bureau d'études.

Le mardi 10 juin 2025 de 8h30 à 17h30

à la Salle Polyvalente de Saulx



La concertation sera ainsi terminée fin juin et un bilan sera tiré par le conseil communautaire. Cependant aucune réponse individuelle ne sera envoyée.

Les modifications potentielles suite aux remarques seront intégrées ou non dans le dossier.

Les possibilités d'apporter vos demandes seront encore possibles lors de l'enquête publique qui se déroulera à l'automne 2025.

Le schéma ci-dessous précise les étapes du PLUi avec la phase concertation et enquête publique.

La procédure du PLUi : la concertation et l'enquête publique

